

LE REGLEMENT

CE QU'EN DIT NOTRE "SEM-AINE RELIGIEUSE"

LE DERNIER MOT N'EST PAS DIT

Nous lisons dans la "Semaine Religieuse," de Montréal, l'article suivant :

"La question des écoles du Manitoba n'est pas réglée ; elle vient seulement d'entrer dans une phase nouvelle.

Une entente est survenue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial du Manitoba : il est convenu qu'à la prochaine session du parlement manitobain, on présentera à la sanction des chambres sous forme d'amendements à la loi scolaire de 1890, une série de propositions dont la teneur se trouve depuis quelques jours dans tous les journaux du pays.

On a eu le soin, il est vrai, de sonder préalablement l'opinion des adversaires des écoles catholiques et séparées ; et c'est après avoir acquis la certitude que les ennemis de notre religion et de notre race ne s'opposaient pas aux modifications projetées, qu'elles ont été arrêtées et rendues publiques.

Nul doute, par conséquent, ces amendements seront votés par la chambre provinciale : — les députés résolus à défendre les droits de nos coreligionnaires pourront empêcher l'unanimité, voilà tout.

De plus comme cette manœuvre a été conduite avec l'assentiment des autorités fédérales, on peut déjà le prévoir ; une voix ministérielle se fera entendre à Ottawa, déclarant qu'il n'y a plus lieu d'intervenir. Toutefois, nous persistons à penser que, même dans ce cas, le dernier mot ne se trouverait pas dit.

Eu effet, ces modifications apportées à la loi de 1890, ne changeront en rien la nature des choses ; la minorité restera sous le coup d'une loi provinciale injuste : et par suite, alors non moins qu'aujourd'hui, elle aura toujours le droit d'interjeter appel, de réclamer justice, en s'appuyant sur la constitution et le jugement du Conseil privé.

Et qui pourrait en douter ? si les uns ne veulent pas prêter l'oreille aux revendications des catholiques et des Canadiens-français du Manitoba, les autres le voudront : si l'initiative d'une mesure réparatrice n'est pas prise par la chambre basse, elle pourrait bien venir de la chambre haute.

Il semble donc que, d'une façon ou d'une autre, le débat se rouvrira.

Supposons même le cas, très hypothétique, où le gouvernement fédéral serait tenté d'adopter ouvertement comme sienne la loi de 1890 telle qu'amendée, et voudrait en faire le texte d'une loi réparatrice : ou bien il parviendra à son but ou bien il échouerait.

Dans la seconde alternative, évidemment tout serait à recommencer.

Dans la première, l'insuffisance d'une pareille intervention serait sûrement incontestable. Il nous paraît hors de doute qu'en l'espèce, la constitution ne reconnaît au gouvernement canadienne qu'un pouvoir : non pas celui de prêter main forte aux oppresseurs, mais celui de rétablir tous les droits de la minorité manitobaine tels qu'ils existaient avant leur violation.

Donc, cette question des écoles n'a fait qu'entrer dans une phase nouvelle ; ce premier point ne souffre pas de contradiction.

Elle est bien loin d'être réglée ; cela est toute évidence.

Le règlement ne saurait venir que d'une entente librement consentie entre le gouvernement provinciale du Manitoba et la partie lésée ; ou bien d'une législation restituant aux catholiques tous les droits garantis par la cause 22 de l'Acte du Manitoba.

D'ici là, même si l'on met de côté cette indéfinie leçon de l'histoire et ce principe essentiellement vrai : qu'une question ne saurait être réglée tant que justice n'est pas rendue, d'ici là, au point de vue purement constitutionnel, subsistera toujours, sans prescription possible, d'un côté, le devoir pour le gouvernement manitobain de rappeler la loi vexatoire ; de l'autre, le droit d'intervention soit de la part du pouvoir fédéral, soit même de la part du pouvoir royal ; et comme corollaire de ce devoir et de ce droit celui d'appel de la part des catholiques.

Est-il besoin d'ajouter que les fils de l'Eglise et les Canadiens-français pris en masse, useront, malgré les plus tristes et les plus étonnantes défections, de tous les moyens légaux et constitutionnels de défense avant de consentir à laisser mener à l'apostasie religieuse et nationale les générations qui grandissent.

Or, nous n'hésitons pas à le dire, le système d'écoles élémentaires que l'on veut imposer aux enfants de nos frères du Manitoba, desséchera fatalement dans l'âme des jeunes générations la sève même des vertus, des qualités et des nobles aspirations qui font la nation catholiques et françaises.

Ce n'est pas une demi heure de catéchisme et quelques pauvres leçons de françaises qui remédieront au mal !

A nos enfants comme à tous les autres enfants des différentes races, il faut l'éducation qui leur est propre. Et cette éducation, pour aboutir à des résultats complets et durables, doit être dirigée de manière à donner, en même temps et sans relâche, au cœur, à l'esprit et à la volonté une formation bien définie, parfaitement caractérisée.

Cette vérité de premier ordre, ceux qui réfléchissent et ne sont pas aveuglés par l'ambition ou l'intérêt matériel, la connaissent et l'admettent. Voilà pourquoi dans notre œuvre de juste revendication, pour nous consoler de l'abandon de quelques frères, nous pouvons espérer l'appui de tous les citoyens à l'esprit large et au cœur généreux.

Et puis, dans cette lutte défensive qui va s'engager sans retard, on peut compter sur l'aide du clergé tout entier, sur la direction de l'épiscopat, et sur l'encouragement de notre père commun, le glorieux pontif Léon XIII.

Soyons sans inquiétude, le signal de la retraite ou de la capitulation ne viendra jamais de Rome.

A qui fera-t-on croire que le Saint-Siège, gardien infailible de la saine doctrine, voudrait donné l'ordre ou le conseil aux parents catholiques de renoncer, en matière d'éducation, à des droits naturels qui leur sont d'ailleurs assurés par la constitution du pays, à des droits dont l'existence a été proclamée naguère et dont l'étendue a été clairement définie par le plus haut tribunal de l'Empire ? Et quoi ! quand nous étions la majorité, pour la sauvegarde de ceux-là mêmes qui nous persécutent aujourd'hui qu'ils sont le plus grand nombre, nous aurions inscrits dans un pacte solennel, revêtu de la sanction royale, l'engage-

ment sacré de respecter toutes les croyances et toutes les langues ; et maintenant que nous sommes devenus la minorité, à cette heure suprême où notre foi et notre vie nationale sont en péril Rome nous commanderait de déchirer de nos propres mains la charte de nos libertés !

Sa Majesté, notre gracieuse souveraine, mise au courant de la situation qui nous est faite, aurait officiellement proclamé le droit absolu des catholiques à des écoles organisées, gérées, conduites d'après les principes de leur religion ; et le pape, moins soucieux, de ce même droit, nous demanderait d'y renoncer !

Les mendiants doivent quelquefois se contenter des miettes qui leur sont jetées ; les étrangers sont bien obligés d'accepter, en attendant mieux, les lambeaux de liberté qu'on leur taille. Mais au Manitoba, les catholiques et les Canadiens-français ne sont ni des mendiants ni des étrangers.

Leurs pères ont été les découvreurs et les pionniers de ces fertiles régions, leurs missionnaires en ont évangélisé les peuplades sauvages.....

Qu'on leur rende donc justice entière, qu'on leur rende tous les droits dont ils ont été injustement dépourvus.

L'école qu'il leur faut, c'est l'école catholique, à laquelle ils ont droit aux termes mêmes de la constitution.

Si c'est vraiment la paix que l'on cherche, il y a un moyen bien simple de l'avoir ; que l'on donne à nos frères du Manitoba le contrôle de leurs écoles, des districts scolaires catholiques, des livres catholiques, des inspecteurs catholiques, des maîtres et des maîtresses catholiques, et l'exemption de taxes pour des écoles dont en conscience ils ne peuvent se servir.

Tels sont les droits qui leur sont garantis par la constitution et le jugement du Conseil Privé, ils ne s'accommoderont pas de moins.

La paix au mépris de la foi jurée, la paix au mépris des engagements d'honneur pris au nom du pouvoir souverain, la paix au mépris de la religion de nos ancêtres, la paix au mépris du sang qui coule dans nos veines, la paix sur les ruines de l'âme de nos enfants, la paix sur nos dévotions religieuses et nationales, cela se trait trop vil ; vous ne l'aurez point !

Vous voulez la concorde, l'union de toutes les forces vives de la nation ; cessez la guerre !

UNE PHRASE CABALISTIQUE

Un politicien, ayant demandé à un astrologue de tirer l'horoscope du cabinet Laurier, a été tout surpris de voir les points et les figures donner la phrase suivante que l'on dirait faite exprès, tant elle est d'actualité :

- Laurier
Tarte
Carwright
Birden
Patterson
Fisher
Blair
Davies
JOly
Fielding
Dobell
Scott
Nowat
FITZpatrick
Morton
Stifton

Ripans Tabules cure headache.
Ripans Tabules relieve nausea.
Ripans Tabules.
Ripans Tabules cure bad breath.
Ripans Tabules: at druggists.
Ripans Tabules: gentle cathartic.
Ripans Tabules cure torpid liver.
Ripans Tabules cure constipation.
Ripans Tabules cure biliousness.
Ripans Tabules cure flatulence.
Ripans Tabules cure nausea.
Ripans Tabules: pleasant laxative.
Ripans Tabules cure liver troubles.

To Whom it May Concern—

Take notice that Thomas Wilkinson, merchant of Alberton has assigned his Stock, Book debts, judgement etc., to us for the benefit of his creditors.

We have therefore to request all parties indebted to the said Thomas Wilkinson to call at the old stand at as early a date as possible and settle up their respective accounts, in order that we may close up the matter.

There being a large and well selected stock of Dry Goods Clothing, Groceries and Hardware etc on hand, intending purchasers will find it greatly to their advantage to call at Wilkinson's old stand for Big Bargains. We are bound to sell off.

This notice also includes the patrons of Wilkinson's Campbellton Branch store.

John P. Brennan } Assignees
James P. Thomson }
Alberton July the 15th 1896

JOSEPH GALLANT
-NEGOCIANT EN-
MARCHANDISES SECHES, GRO-
CERIES, BOIS, CHARBON,
PRODUITS DE TOUTES SORTES
RUSTICOVILLE I P E
Jan 16 '96.

L'Impartial

JOURNAL HEBDOMADAIRE

HUIT PAGES.

Défend avec énergie les droits des Acadiens de l'île du Prince Edouard.

L'Impartial n'a pas de rival pour la variété et la quantité de nouvelles et matières intéressantes qu'il publie.

ABONNEZ-VOUS ET FAITES ABONNER VOS AMIS

LE PRIX EST UNE PIASTRE PAR AN. Payable D'avance

Envoyez l'argent par lettre enregistrée ou par mandat de poste et adressez toutes communications comme suit:

L'IMPARTIAL, TIGNISH, I. P. E.

One of the most useful things YOU CAN HAVE IS A



3/4 OF FULL SIZE OPEN.

Blair Security Fountain Pen.

They being always ready at any time or place to write. They save the loss of time and labor required in reaching for ink. The writing is more uniform, the train of thought is not interrupted. They improve the hand, and save their cost in a short time in the ordinary use of steel pens and pencils, as they take the place of either and will last a lifetime.

A THIRTY DAYS TRIAL WILL COST YOU NOTHING
PRICES No. 1 Gold Pen, fine point, at \$1.75. No. 2 Gold Pen, fine or stub point, 2.00. No. 3 Gold Pen, fine or stub point, 2.50. No. 4 Gold Pen, fine or stub point, 3.00.

Handsomely Chased and Gold Mounted, 75 cents extra, Send all orders to BLAIRS FOUNTAINE PEN CO., 141 Broadway, NEW YORK.

Advertisement for White Bicycles and White Sewing Machine Co. featuring 'The White Bicycles' and 'White Sewing Machine Co.' with detailed descriptions and prices.

THE ADDER Will add any number of columns of figures. Price, \$5. E. R. BEACH, 11 WILLIAM STREET, NEW YORK

DO YOU Need Wall Paper? Call and see our samples. The prettiest ever shown in this town—L'IMPARTIAL

LARGE And varied assortment of Border, from 9 inches to 21 inches wide (the price just right)—L'IMPARTIAL

DO YOU Contemplate beautifying your home? Yes? Well you need art in the wall and ceiling paper with beautiful harmonizing border—L'IMPARTIAL

POOR PAPER On your walls kills the effect of fine furniture. We have the most artistic paper and borders to be found in this province—L'IMPARTIAL

JOB PRINTING POSTPAID. Best of work. Prices low. No ads. on each. 100 either Envelopes, Note Heads, Statements, Bill Heads or Business Cards, 35 cents. 25 assorted Envelopes, 10 cts. Send copy to W. G. BALLOU, Print Columbus, Neb.

WANTED—SEVERAL FAIT-ful men or women to travel for responsible established house in their insert name of your state Salary \$750 payable 15 dollars weekly and expenses. Position permanent. Reference. Enclose self addressed stamped envelope, The National Star Building, Chicago.

Pillow Sham HOLDERS, NICKEL PLATED. Set complete with screws. Postage paid by mail and agents terms 15 cts 2 set 25c. Novelty Co., Box 6, DEEP RIVER, CONN.

FIVE CENTS, stamps will bring you a big package of interesting reading matter. 10 cents will pay for a larger package. Address—L'IMPARTIAL, TIGNISH, P. E. I.

TEN CENTS, stamps will pay for a brass tube of indelible ink. Mark your linen. Address—L'IMPARTIAL, TIGNISH P. E. I.

MUSIC

Miss L. Hackett will open a class for Piano and Organ instruction and the Theory of Music.

Lessons given at pupils' homes if required—Term: low. Tignish, Nov. 3 rd 1896.

PRINCE COUNTY DRUG STORE

The oldest and most reliable Drug establishment in PRINCE COUNTY. A full stock of every thing kept in a first class DRUG STORE. Personal attention given to compounding. Prescriptions and only the purest of Drugs used. Our more than thirty years in the Drug Business is a guarantee that the utmost care and attention will be exercised. J. A. GOURLIE, S. Side P. E. I. May 21 '96.

MAGASIN POPULAIRE

L'endroit le plus populaire et où vous trouverez le plus de satisfaction est à notre magasin. Nous tenons toujours en mains Farine, Melasse, Sucre, Thé, qualité extra, Huile la meilleure, Marchandises Sèches, Bottes et Souliers, Groceries, Clous, Poeles, Habilements, etc. le tout vendu à bas prix pour paiement comptant. Nous avons aussi Coton, Indiennes, Casques de pelleterie, Drap, etc. Le plus haut prix payé pour les produits. Nous venons de recevoir des Graines de jardin, de toutes sortes : Graines de foin, Trèfle et lentilles (vetches). Aussi : livres d'école, Français et Anglais. J. B. Gaudet, Gerant, St Louis.

AVIS

J'ai besoin de volailles, Oies, Dindes, Poulets etc. pour lesquels je paierai le plus haut prix en argent. Aussi, Anguille, Eperlans.—Venez me voir. JEROME J. BUOTE Little Tignish 5 Nov. 1896.